

Elections professionnelles : la CGT largement en tête

Avec **83%** de représentativité au sein de notre UGECAM, la CGT poursuit sa progression et conforte sa place de première organisation syndicale.

Nous remercions l'ensemble des salariés qui ont massivement apporté leur confiance à notre syndicat (CGT: 83,19% - CFTC: 7,99% - CFDT: 3,16% - CGC: 3,16% - FO: 2,50%). Vous pouvez compter sur notre détermination, notre présence et notre engagement au quotidien. Pour assurer au mieux leur mandat, nos élus bénéficieront d'une formation syndicale, ils pourront aussi s'appuyer sur une section syndicale solide et son réseau de compétences. En contact permanent entre eux, les élus CGT de tous les établissements pourront s'enrichir des actions des uns et s'appuyer sur les réussites des autres.

Ce choix des salariés se situe dans un contexte particulièrement défavorable, où le personnel vit une dégradation importante de ses conditions de travail, une baisse inquiétante de son pouvoir d'achat et des incertitudes quant à l'avenir. La CGT défendra aussi bien au niveau local qu'au niveau national les intérêts individuels et collectifs des salariés.

N'hésitez pas à contacter nos élus sur votre établissement ou par mail : cgtugecamra@yahoo.fr

L'encadrement vote majoritairement CGT :

La CGT reste également la première organisation syndicale sur le collège d'encadrement avec 56,76% de représentativité (67% sur le CSE Rhône). Il nous apparaît important de faire vivre ce collège cadres avec ses spécificités et ses problématiques propres. Il ne s'agit pas d'opposer des catégories professionnelles les unes contre les autres, mais bien de porter les revendications de chacun dans le respect de tous.

Que vous soyez employés ou cadres, si vous souhaitez être informés, donner votre avis, peser sur les décisions qui nous concernent tous, rompre avec l'individualisme et construire l'avenir collectivement, alors n'hésitez pas, rejoignez la CGT!



Retraites, Salaires, Classification : la précarité à tous les niveaux !

Réforme des retraites : Toutes et tous perdants !

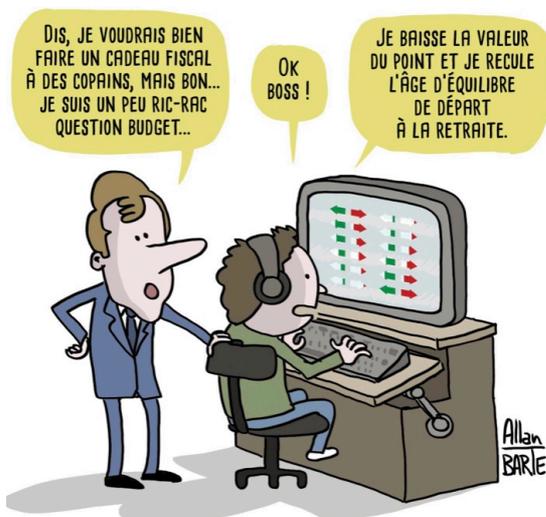
Elle représente une rupture historique avec le système actuel. En instaurant un système de cotisations par point, le montant de la retraite ne dépendra plus des droits acquis au cours de la carrière comme aujourd'hui, mais d'une valeur du point arbitrairement fixée et dépendante de la conjoncture économique. Elle met fin aux solidarités entre les générations. Tous les aléas de la vie (temps partiels, maternité, maladie, carrières hachées, licenciement...) auront un impact financier négatif sur nos retraites.

Elle entraînera des baisses de pensions généralisées d'environ 20% (calcul de la retraite sur l'ensemble de la carrière et non plus sur les 25 meilleures années, valeur du point variable...). Quand à l'âge de départ, nous avons tous compris que les 62 ans deviennent une chimère, partir à l'âge légal avec un malus qui pourra se le permettre !... **Contrairement à ce qui est relayé par les médias, il n'y aura pas des gagnants et des perdants. Cette réforme ne fera que des perdants !**

Classification : Toutes et tous déclassés !

Les négociations sur la classification, se poursuivent avec la mise en place de groupes de travail sur les emplois repères, afin de positionner chaque métier dans la nouvelle grille. Et là... stupéfaction... lors de la dernière réunion, l'employeur nous a transmis sa projection relative aux établissements... **Nos professions (du soin, médical et de l'éducatif) sont déclassées !...**

Exemples : IDE, kinés ou orthophonistes sont repositionnés dans la nouvelle grille sur le niveau E à 285 points alors qu'ils sont aujourd'hui au niveau 6E (300 points), soit une perte de 15 points auxquels il faut ajouter les 1,65% de progression salariale acquise qui seront désormais intégrés, ce qui fait une perte de 19,95 points. Les ASD, dont on ne cesse de dénoncer l'indécence du salaire actuel, ne bénéficieront d'une revalorisation nette que d'un seul point. Au niveau du médico-social, éducateurs, assistants-sociaux... sont repositionnés sur le niveau E à 285 points comme actuellement, mais perdront 5 points (correspondant au 1,65% de PA) par rapport au salaire actuel. Et voilà la magie maléfique : pour



un établissement qui va embaucher 1 ASD, 1 IDE, 1 kiné et 1 éducateur spécialisé, le bénéfice sera de 42 points pour l'employeur...

Comparatif : Grille proposée / Grille actuelle

Grille Proposée - Négociations sur la Classification			Grille E Actuelle		
Niveaux	Coefficient	Professions	Niveaux	Coefficient	Professions
A	212	ASH	2 E	198	ASH
B	220	ASD - AMP - AP	3 E	215	ASD - AMP - AP
C	229	Moniteur-éducateur Éducateur sportif Préparateur pharmacie	4 E	240	Moniteur-éducateur Éducateur sportif Préparateur pharmacie
D	249	Détecteur	5 E	285	Détecteur Éducateur spécialisé - Travailleur social
E	285	IIDE Kiné - Ergo - Psychomotricien Orthophoniste Éducateur spécialisé - Travailleur social	6 E	300	IIDE Kiné - Ergo - Psychomotricien Orthophoniste
F	315	Responsable d'unités Psychologue	7 E	345	Cadre de santé - Cadre éducatif Psychologue
G	365		8 E	385	Direction des soins
H	440		9 E	410	
I	590	Médecin - Pharmacien	10 E	605	Médecin généraliste - Pharmacien
			11 E	690	Médecin spécialiste
			12 E	725	Médecin coordonnateur

Tout ceci est inacceptable, *la CGT s'opposera fermement à cette projection de classification.* À l'heure où l'ensemble du personnel de la santé et du médico-social se mobilise pour dénoncer ses conditions de travail et des salaires parmi les plus bas d'Europe, notre employeur non seulement reste sourd à ces alertes, mais souffle sur les braises en méprisant le personnel des établissements. À l'heure où le recrutement de certaines professions est très tendue (médecins, ASD, kinés...), mettant en difficulté le fonctionnement de nos établissements, notre employeur en rajoute une couche en dévalorisant ces



métiers. Mais dans quel but... ne serait-ce pas la volonté très clairement affichée de mettre en difficulté les établissements pour mieux s'en séparer?

Nous salariés des UGECAM, ne resterons pas de simples spectateurs, inactifs face à la casse de nos droits, à la dégradation de nos conditions de travail, à la dépréciation de nos métiers et à la destruction programmée de nos établissements.

Il est temps de nous faire entendre !

EN BREF

***Val Rosay : Accord sur le temps de travail :** Les négociations n'étant pas bouclées, la direction a répondu favorablement à notre demande de report sur 2021 de la mise en place d'une nouvelle organisation du temps de travail. Toute l'année 2020, nous garderons nos plannings actuels. Les premières réunions ont été tendues, notamment sur la question du nombre de week-end travaillé, la direction voulant imposer le 1 sur 2. Après plusieurs réunions, nous avons enfin obtenu le maintien d'un week-end travaillé sur 3, ce qui a permis de relancer les négociations. A ce jour certains points sont actés, d'autres encore en débat. Une communication commune avec la direction permettra d'informer l'ensemble du personnel sur l'avancé des négociations.

***Points de Compétence :** Comme chaque année l'attribution des points de compétence entraîne son lot de colère et d'incompréhension. Injuste et opaque, qualificatifs largement entendus. Nous espérons enfin que la direction générale entende cette colère et accepte de négocier sur ce sujet majeur. Lors des prochaines NAO (Négociations Annuelles Obligatoires), nous re-déposerons nos propositions sur les modalités d'attribution afin de tendre vers une politique plus juste et transparente. En attendant tous les salariés n'ayant pas obtenu de points de compétence depuis 3 ans peuvent, conformément à notre accord sur la classification, demander un examen personnalisé de leur situation, afin d'obtenir des réponses. Pour cela, il suffit d'adresser un courrier à votre direction. Pour plus d'infos n'hésitez pas à contacter nos élus sur votre établissement, vous trouverez également un modèle de courrier sur notre site internet.

***Site internet :** Voilà bientôt 3 ans que nous avons lancé notre site internet. Depuis le début il remporte un franc succès avec une moyenne mensuelle de plus de 1500 connexions. Nous possédons aujourd'hui un nom de domaine, vous pouvez vous connecter très facilement sous cette adresse simplifiée : www.cgtugecamra.fr. **Toujours informé...**
Rendez-vous régulièrement sur notre site



La CGT de l'UGECAM Rhône-Alpes vous souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année. Décider d'Agir et de se Mobiliser ensemble pour maintenir nos droits et en gagner de nouveaux, une bonne résolution pour 2020 !



Pour nous contacter : cgtugecamra@yahoo.fr



Site internet : www.cgtugecamra.fr